

DEPARTEMENT
TARN ET GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 26 AVR. 2016

CASTELSARRASIN - 82

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 21 Avril (21/04/2016)

Le Conseil Municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme Valette, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**,

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

06 – 21 Avril 2016

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE MOISSAC ET
L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB MOISSAGAIS »**

Rapporteur : Mme GARRIGUES

Vu l'article L.1611-4 du code Général des Collectivités Territoriales concernant l'attribution de subventions aux associations,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif aux droits des citoyens et leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération en date du 11 mai 2015 approuvant la convention d'objectifs entre la Ville de Moissac et l'association « Tennis Club Moissagais »,

Vu les éléments fournis par l'association,

Le montant de la subvention (fonctionnement + organisation de manifestations exceptionnelles + fonds de concours pour équipement) s'élève à 28 271.51 €

**Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la Convention d'Objectifs passée avec le Tennis Club Moissagais,

AUTORISE Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature,

DECIDE le versement d'une subvention de 2 000 € au Tennis Club Moissagais.

DECIDE le versement d'une subvention d'équipement de 26 271.51 € au Tennis Club Moissagais.

Pour copie conforme

Moissac, le 22 avril 2016

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :